

Pour diffusion immédiate
CNW CODE 70

CMM-169

Pont, montée Monette à Saint-Philippe

Montée Monette à Saint-Philippe : restriction de charge sur le pont enjambant le ruisseau Saint-André

Longueuil, le 21 octobre 2019 – Le ministère des Transports informe les usagers de la route de la mise en place d'une mesure préventive sur le pont enjambant le ruisseau Saint-André, situé sur la montée Monette à Saint-Philippe, à compter du 22 octobre 2019.

À compter du 22 octobre 2019

Pont de la montée Monette enjambant le ruisseau Saint-André

- Restriction quant aux limites de charges permises pour tous les camions :
 - 22 tonnes pour les véhicules d'une seule unité (ex. : camion porteur) ;
 - 28 tonnes pour les véhicules de type semi-remorque et véhicules avec remorque (ex. : tracteur semi-remorque) ;
 - 36 tonnes pour les véhicules de type train routier (ex. : train routier).

À noter que l'état du pont ne compromet en rien la sécurité des usagers. Cette restriction de charge est une mesure préventive, mais nécessaire afin d'assurer l'intégrité de l'infrastructure routière. Une intervention sur la structure est actuellement en préparation.

Le Ministère remercie les usagers de la route pour leur collaboration. Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le [Québec 511](#). Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleurs, le respect de la signalisation en place est essentiel.

-30-

Source : Ministère des Transports
Tél. : 514 873-5600